



VILLE DE VIARMES



## PROJET D'ÉTABLISSEMENT

### MULTI-ACCUEIL LES P'TITS LOUPS

Ville de Viarmes  
Mairie place Pierre Salvi

1 allée de Sully  
95270 VIARMES  
☎ 01.30.35.36.56.  
@ : [les-petits-loups@viarmes.fr](mailto:les-petits-loups@viarmes.fr)

Adopté par délibération municipale n°029/2023 du 15 juin 2023



## SOMMAIRE

<b><u>INTRODUCTION</u></b>	<b>P 3</b>
<b>1. <u>Projet d'accueil</u></b>	<b>P 3</b>
1.1 Les prestations d'accueil proposées	P 3
1.2. Les dispositions pour l'accueil d'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique	P 4
1.3 Les compétences professionnelles	P 4
1.3.1 L'équipe et les intervenants	P 4
1.3.2 Le travail d'équipe	P 6
1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation	P 6
1.3.4 L'accueil des stagiaires	P 6
<b>2. <u>Projet éducatif</u></b>	<b>P 7</b>
2.1 L'accueil	P 7
2.1.1 La familiarisation	P 7
2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace	P 8
2.2 Le soin	P 8
2.2.1 L'alimentation	P 8
2.2.2 Le sommeil	P 9
2.2.3 L'hygiène et les soins corporels	P 10
2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil	P 10
2.3.1 Le jeu et les activités	P 10
2.3.2 L'approche artistique et culturelle	P 11
2.3.3 L'égalité fille/garçon	P 12
<b>3. <u>Projet social et de développement durable</u></b>	<b>P 12</b>
4.1 Les modalités d'intégrations de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs	P 12
4.1.1 L'environnement local	P 12
4.1.2 Les relations avec les partenaires extérieurs	p 14
4.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement	P 14
4.3 Les actions de soutien à la parentalité	P 15
4.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle	P 15
4.5 La démarche en faveur du développement durable	P 15
La Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant	P 17



## **INTRODUCTION**

A sa création, la structure s'appelait halte-garderie. Le nom de MULTI-ACCUEIL est apparu en 2009, lors du projet d'extension.

La halte-garderie a été créée en 1991. L'accueil se faisait au départ dans le hall de la salle Saint Louis. Sa capacité d'accueil était alors de 12 enfants, et l'ouverture se faisait les mardis et jeudis de 9h à 11h45 ainsi que les vendredis de 9h à 16h45.

En 1994, la plage horaire fut élargie, désormais l'accueil des enfants avait lieu les mardis et vendredis de 8h45 à 16h45, et les jeudis de 8h45 à 11h45.

En 1995, la halte-garderie intégra un nouveau bâtiment au 1 allée de Sully (juste à côté de la salle Saint Louis) et la capacité d'accueil fût portée à 15 enfants.

Puis en 2006 la capacité fût portée à 18, et l'ouverture maintenue sur 3 journées (mardi, jeudi et vendredi) de 8h45 à 16h45.

En septembre 2007, une journée d'accueil supplémentaire fût accordée et la plage horaire d'accueil augmentée. A cette date, l'ouverture était les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h.

En 2009 le projet d'extension fût lancé. Pendant la durée des travaux les enfants furent accueillis dans un autre bâtiment (ancien gîte d'étape) un peu à l'écart du centre-ville.

En septembre 2012, le bâtiment allée de Sully entièrement réaménagé permit une extension de la capacité d'accueil à 39 enfants.

En septembre 2013, le projet se termine par l'élargissement du temps d'accueil. Le Multi-Accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Les enfants accueillis sont âgés de 10 mois à 4 ans.

L'agrément du multi-accueil est modifié au 1<sup>er</sup> mai 2023 et la capacité d'accueil est de 35 enfants.

## **1. PROJET D'ACCUEIL**

*Article R 2324-29 du Code de la santé Publique*

### 1.1 Les prestations d'accueil proposées

L'établissement d'accueil du jeune enfant est un multi-accueil de type collectif, et de catégorie crèche.

Ses coordonnées :

1 allée de Sully

95270 VIARMES

☎ 01.30.35.36.56

@ [les-petits-loups@viarmes.fr](mailto:les-petits-loups@viarmes.fr)

Le multi-accueil Les P'tits Loups est un établissement public et il est géré par la commune de Viarmes.

Son mode de financement est en PSU (financement direct de la CAF au moyen de la Prestation de Service Unique versée au gestionnaire).

Sa capacité d'accueil est de 35 enfants, en date du 27 avril 2023 (dernière autorisation en vigueur) âgés de 10 mois à 3 ans révolus (veille des 4 ans).

Il est prévu 5 places pour les enfants de 10 à 15 mois et 30 places pour les plus de 16 mois.

L'établissement assure un accueil collectif à temps plein ou temps partiel :

- L'accueil régulier : il est contractualisé. Il est conclu pour une durée maximum d'une année scolaire, et est révisé pour la rentrée scolaire suivante.



Ce contrat formalise l'adéquation entre les besoins de la famille, la qualité de l'accueil de l'enfant, les moyens et les contraintes de la structure.

La famille s'engage à respecter les termes du contrat.

- L'accueil occasionnel : il s'agit d'un accueil ponctuel ne faisant pas l'objet d'un contrat personnalisé.  
Il est accordé par la directrice de la structure dans la limite des places disponibles et sous condition d'adaptation.
- L'accueil exceptionnel ou d'urgence : Il est possible d'intégrer en urgence un enfant. Le caractère de l'urgence sera apprécié par la directrice de la structure en fonction des places disponibles dans la mesure où les effectifs ne doivent jamais dépasser 10% de l'agrément. Si l'accueil d'urgence se transforme en accueil régulier, un contrat personnalisé devra être mis en place entre la structure et la famille.

L'accueil se fait du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Il est prévu 10 à 11 semaines de fermeture pendant les congés scolaires (1 semaine à la Toussaint, 2 semaines à Noël, 1 semaine en hiver, 1 semaine au printemps et 5 à 6 semaines l'été).

## 1.2. Les dispositions pour l'accueil d'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique

*Principe 1 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »*

Selon l'Art. R. 2324-17.-I.-le Multi-Accueil de Viarmes inscrit son action dans le cadre fixé au II de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Il offre, avec le concours du référent "Santé et Accueil inclusif", un accueil individualisé et inclusif de chacun des enfants, notamment de ceux présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, grâce à un accompagnement spécifique dans le cadre de locaux adaptés. Il favorise la socialisation des enfants au sein de collectifs de taille adaptée aux activités proposées.

L'accueil de l'enfant sera soumis à un Projet d'Accueil Individualisé établi entre la structure, les parents et le médecin traitant.

## 1.3. Les compétences professionnelles

L'article 2324-38 du CSP : les établissements et services veillent à s'assurer, compte-tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, le concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, psychomoteur, social, sanitaire, éducatif et culturel.

### 1.3.1. L'équipe et les intervenants

Les missions principales des professionnels présents au multi-accueil sont :

- De veiller au bien-être de l'enfant, à la satisfaction de ses besoins (tant physiques que psychiques),
- D'offrir à l'enfant un environnement adapté à son âge



Fonctions	Qualifications
Directrice	1 Éducatrice de Jeunes Enfants DE
Encadrement des enfants	1 éducatrice de jeunes enfants DE 3 auxiliaires de puériculture DE 2 aide-auxiliaires, titulaires du CAP Petite Enfance
Infirmière et Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI)	1 infirmière DE
Autre personnel ou intervenants	1 agent technique 1 psychologue pour l'analyse des pratiques professionnelles

**La directrice** : l'établissement est placé sous la responsabilité d'une directrice (éducatrice de jeunes enfants) qui veille au à la gestion administrative et financière de l'établissement, au bon fonctionnement de l'établissement, au respect du présent règlement et des textes en vigueur dans les équipements de la petite enfance.

**L'éducateur de jeunes enfants** : il est garant du projet éducatif. Par sa formation à l'observation, à l'écoute et à sa connaissance du développement de l'enfant, il contribue à son éveil, dans le respect de son individualité et de son rythme en menant des actions d'éducation et d'animation. Il dynamise l'équipe et coordonne les projets autour des valeurs communes du service.

**L'auxiliaire de puériculture** : organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au bon développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service et du projet d'établissement. Elle a en charge le recueil des informations données le matin par la famille afin de pouvoir les retranscrire à la personne référente du groupe. De même, le soir, elle transmet les informations aux parents sur le déroulement de la journée d'accueil. Elle participe également à l'entretien de l'environnement des enfants.

**L'aide-auxiliaire (CAP Petite Enfance)** : accompagne l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages et participe à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique. Participe également à l'entretien des espaces de vie de l'enfant.

**L'infirmière** : en concertation avec la directrice et la famille, elle veille à la bonne adaptation des enfants, et au respect de leurs besoins. Elle veille également à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints de maladie chronique nécessitant des soins ou une attention particulière. Elle a également en charge la continuité de direction en l'absence de la directrice

**Dans ses fonctions de référent santé et accueil inclusif :**

- A pour fonction de garantir des conditions d'accueil tant sur le plan de la santé, de la sécurité, de l'hygiène, de l'éveil et du bien-être des enfants âgés de moins de six ans, en complémentarité de l'équipe pluridisciplinaire.
- De veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie, ou d'autres situations dangereuses pour la santé. Il est habilité à prendre toutes les mesures médicales préventives nécessaires à la santé des enfants.
- De définir les protocoles d'action dans les situations d'urgence, en concertation avec le directeur d'établissement,
- D'organiser les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence.



- D'assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel, en collaboration avec le professionnel de santé présent ou apportant son concours à l'établissement ou au service.
- De s'assurer que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation des enfants dans l'établissement en liaison avec la famille, le médecin de l'enfant, et l'équipe en concertation avec le directeur ou la puéricultrice de l'établissement.
- De veiller à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une affection chronique, ou de tout problème de santé nécessitant une attention particulière et le cas échéant, met en place un Projet d'Accueil Individualisé ou participe à son élaboration.

**L'agent technique** : est chargé de l'entretien des locaux, réceptionne et réchauffe les repas, participe aux repas des enfants, effectue l'entretien du linge.

**La psychologue** : elle anime et supervise les groupes d'analyse des pratiques professionnelles auprès de l'équipe des professionnels encadrant les enfants sur le terrain.

### 1.3.2. Le travail d'équipe

*Principe 9 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants ».*

Il est organisé tout au long de l'année :

- Des réunions d'équipe complète deux à trois fois par an, en dehors de l'ouverture de la structure
- Des points enfants, une fois par trimestre, en dehors de l'ouverture de la structure
- Des réunions éducatives avec l'EJE sur les projets en cours ou à mettre en place
- Des réunions de l'analyse de la pratique professionnelle (3 fois par an)

### 1.3.3. L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

*Principe 10 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents »*

Trois réunions par an sont organisées avec le concours de la psychologue pour l'analyse des pratiques professionnelles, conformément aux dispositions décrites à l'article R2324-37, modifié par Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 - art. 7

Des formations individuelles par le biais du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, sur la base du volontariat des professionnels.

Une formation en intra a lieu tous les deux ans sur une thématique choisie en équipe (le samedi en journée ou avant la réouverture de la rentrée scolaire).

Une formation aux gestes d'urgence est proposée à l'ensemble des professionnels à tour de rôle.

### 1.3.4. L'accueil des stagiaires

Dans le cadre de leur cursus de formation, des stagiaires peuvent ponctuellement être accueillis au sein de la structure et seront sous la responsabilité de l'équipe éducative.



## 2. Projet éducatif

*Article R 2324-29 du CSP : le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.*

L'objectif principal de l'équipe est d'assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité, en l'absence des parents, sans se substituer à eux, en veillant à leur santé, à leur sécurité, à leur bien-être, à leur bon développement et à leur intégration dans les situations de maladies chroniques ou de handicap.

Cet accueil contribue à l'épanouissement de l'enfant et à sa socialisation, pour le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.

### 2.1. L'accueil

*Principe 3 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache »*

**Définir un accueil de qualité :**

- C'est placer l'enfant et sa famille au cœur des pratiques,
- C'est aussi aborder la complexité des relations avec les parents et tous les professionnels de l'accueil,
- C'est, enfin, mobiliser les pratiques les plus pertinentes possibles et engager tous les partenaires impliqués en considérant, pour chacun, leurs ressources et leurs complémentarités.

**Garantir un accueil de qualité,** nécessite de prendre en compte les attentes et les besoins de l'enfant, des familles et des professionnels.

Dans le souci de poursuivre cet objectif, le Service Petite Enfance s'attache à organiser et à faire évoluer ses pratiques professionnelles, favorise la coopération entre les établissements tout en respectant la spécificité de chacun d'entre eux.

Les 4 valeurs principales portées par le service Petite Enfance sont

- *La bienveillance ¶*
- *La co-éducation ¶*
- *La diversité ¶*
- *L'autonomie*

#### 2.1.1. L'admission et la familiarisation

Lors de l'admission de l'enfant, un entretien a lieu avec la directrice du Multi-Accueil.

Ces échanges autour de l'enfant permettent de fonder la confiance nécessaire à une possible séparation.

Les parents sont accompagnés dans ce début d'aventure commune pour visiter les lieux, faire connaissance avec l'équipe, et être présentés avec leur enfant (quand il est présent).

Une période de familiarisation est nécessaire et indispensable pour tout enfant arrivant au multi-accueil. Cette période permet de faciliter son intégration dans la structure. Elle est progressive dans le temps. Elle peut parfois, paraître contraignante mais elle doit permettre à l'enfant de pouvoir s'intégrer de la meilleure façon possible et contribuer ainsi à son futur bien-être au sein de la structure.

Pour faciliter le lien, l'équipe veille à ce que ce soit la même professionnelle qui soit chargée de l'adaptation, dans la mesure du possible. A l'issue de cette période, cette professionnelle ne sera plus



la seule personne référente pour l'enfant et ses parents : chaque membre de l'équipe sera amené à accueillir la famille et à prendre en charge l'enfant.

Ce temps de familiarisation permet :

- Pour les enfants : apprendre à vivre doucement en collectivité, sans leurs parents, mais avec d'autres enfants plus ou moins grands, à être accueillis par plusieurs professionnels.
- Pour les parents : c'est une nouvelle organisation, une nouvelle équipe, ils s'adaptent à se séparer de leur enfant. C'est aussi la découverte d'un nouveau règlement.
- Pour les professionnels : c'est la découverte d'un nouvel enfant dont nous ne savons presque rien. Grâce aux parents et à l'observation quotidienne, l'équipe va apprendre à connaître l'enfant et à l'accueillir.

Cette période importante va permettre de créer une confiance mutuelle entre la famille et les professionnels. Mais elle doit aussi conduire les parents à faire confiance à leur enfant pour la traverser.

## 2.1.2. L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

*Principe 8 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil »*

Les enfants sont accueillis selon leur groupe d'âge :

- les bébés-moyens entre 10 et 15 mois à leur arrivée dans la structure
- les grands qui feront leur entrée à l'école maternelle en septembre suivant leur arrivée au multi-accueil)

Des temps d'accueil communs ont lieu (le matin et le soir), mais le restant de la journée, l'accueil des enfants est spécifique à leur groupe d'âge.

Les activités, les repas, les changes, le sommeil, les sorties extérieures sont fonction de leurs besoins, de leurs capacités, de leur âge.

Les adultes référents (3 par groupe d'âge) sont fixes pour la semaine, et à chaque début de nouvelle semaine, un roulement s'effectue pour l'un des professionnels, et ainsi de suite chaque semaine. De sorte que chaque enfant connaît chaque professionnel et inversement.

Concernant la sécurité affective à travers l'objet transitionnel : celui-ci est à disposition de l'enfant. L'enfant le pose ou le prend selon ses besoins ou envies.

Les espaces à dispositions sont adaptés aux besoins de chaque enfant, et évoluent au cours de l'année.

Des temps de transmissions individuelles sont prévus entre le professionnel et le parent, à l'arrivée et au départ.

Ces temps sont importants d'une part pour la meilleure prise en charge de l'enfant au cours de la journée, et d'autre part pour informer la famille de la journée de leur enfant en leur absence.

C'est un moment d'échanges entre les professionnels et la famille.

Les transmissions entre parents et professionnels sont l'occasion de donner les informations quotidiennes autour de l'enfant (dernier repas, dernier change, temps de sommeil, temps de jeu...) illustrées d'anecdotes tirées de la journée mais aussi, et surtout, de répondre aux questionnements, d'échanger, d'observer ensemble et d'accompagner les séparations et les retrouvailles parents/enfant.

## 2.2. Le soin

### 2.2.1. L'alimentation

Les objectifs :

- Respect des besoins individuels.
- Respect de la diversité des rythmes biologiques.





- Partager un moment convivial.
- Respecter les goûts de l'enfant.
- Verbalisation autour de l'alimentation et du repas.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant, la découverte de la nourriture et des outils.
- Apprentissage des règles de politesse : « s'il te plaît » « merci »

C'est avant tout un moment de plaisir convivial et privilégié. Le temps du repas est l'occasion de partager, de découvrir, d'échanger et de se socialiser.

A l'accueil de l'enfant, les transmissions parents /professionnelles sont indispensables pour pouvoir respecter au mieux son rythme alimentaire.

Le repas s'effectue en petits groupes selon l'âge de l'enfant, en arrivée échelonnée.

Les bébés sont conviés au premier service de restauration vers 11h. Ils sont installés dans des sièges ou sur des petites chaises à barreaux selon leur développement. Leurs mains sont lavées au gant avant le début du repas. Le repas est individualisé, et au fil du temps les enfants sont encouragés à essayer de manger seuls s'ils en manifestent le désir.

Le groupe des moyens arrive en même temps. Ils sont installés à table après avoir lavé leurs mains. Un professionnel les accompagne et les aide si nécessaire.

Enfin vers 11h30, quand les plus jeunes ont terminé et quitté la salle de restaurant, les grands s'installent à table après avoir lavé leurs mains et pour certains être passés aux toilettes. A table, un adulte est présent auprès d'eux pour les servir, les aider si besoin.

Le rythme et les goûts de chaque enfant sont respectés. Le rôle des professionnels est de susciter l'envie de goûter, d'apprendre à l'enfant à manger et à boire au verre seul progressivement. Elles veillent également à l'équilibre alimentaire de l'enfant.

Les mains et la bouche des petits et grands sont lavées aussi à la fin du repas et du goûter.

Le déjeuner et le goûter sont fournis par la structure.

Les repas sont livrés par une société de restauration et réchauffés sur place par le personnel dans le respect de normes d'hygiène et de sécurité alimentaire en vigueur.

Pour des régimes spécifiques nécessitant l'introduction d'aliments extérieurs, dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé alimentaire, la famille doit amener le repas en respectant la chaîne du froid (sac isotherme).

Il est proposé aux familles de fêter l'anniversaire de leur enfant. Ce temps de partage est important pour l'enfant. Pour des raisons de traçabilité, il est demandé aux familles d'apporter un gâteau de type industriel.

### 2.2.2. Le sommeil

Les objectifs :

- Respecter les besoins individuels.
- Respecter la diversité des rythmes biologiques (besoin physiologique vital).
- Verbaliser de ce que l'on va faire/de ce que l'on fait avec l'enfant.
- Favoriser les conditions propices à l'endormissement, au sommeil de qualité.
- Accompagner l'enfant de manière individuelle, dans ses repères, ses rituels ;
- Favoriser les transitions (endormissement, réveil...).
- Socialisation : dortoirs collectifs, notion des autres (respect...).
- Assurer le bien-être, la détente de chaque enfant

Même en collectivité, il est important de respecter le rythme de chaque enfant.

C'est un temps de réparation physique et psychique indispensable pour l'enfant.

En fonction de l'âge et des enfants, les besoins sont différents. Par l'observation et les besoins recueillis auprès des parents, les professionnelles repèrent les signes de fatigue et leur proposent un moment de repos.



L'équipe veille à ce que chaque enfant dorme suffisamment et puisse à tout moment se reposer ou simplement être au calme s'il ne veut pas dormir. Il retrouve son lit, sa peluche, son doudou ou sa tétine. Avant d'aller se coucher, l'enfant est mis en pyjama, et joue calmement.

Un adulte reste dans le dortoir pour sécuriser l'enfant au moment de l'endormissement mais aussi après. Il est ainsi prêt à intervenir en cas de réveil « précoce » ou de réveil soudain. Des lits bas permettent aux plus grands de se lever seuls en fin de sieste. Chacun se réveille et se lève à son rythme avec l'assurance de trouver un câlin à son réveil s'il en manifeste le besoin.

Le temps de sommeil n'est pas limité. Dès qu'un enfant est réveillé, il est levé pour satisfaire son désir d'éveil et de vie sociale. Toutefois le temps de la sieste de l'après-midi se passe entre 13h et 15h, mais les besoins des enfants sont respectés (besoin de se coucher plus tôt, de se lever « tard »).

### 2.2.3. L'hygiène et les soins corporels

Les objectifs sont :

- Respecter les besoins individuels
- Respecter la diversité des développements physiologiques
- Assurer le bien-être
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Respecter le corps et l'intimité
- Respecter la découverte corporelle
- Verbaliser ce que l'on va faire / ce que l'on fait

Pour le change, les couches des enfants sont fournies par la structure et sont changées régulièrement. Chaque enfant possède une crème pour le siège (amenée par les parents) qui peut être appliquée en cas d'érythème fessier par l'agent en charge de l'enfant. C'est un moment durant lequel l'intimité et l'autonomie de l'enfant sont favorisées. Les enfants sont sollicités pour participer à ce temps de change (déshabillage, mouvement du corps qui facilite la mise en place de la couche) et le professionnel s'adapte particulièrement à l'enfant, en fonction de son développement moteur, de sa posture, de son humeur.

Pour les plus grands, l'acquisition de la propreté diurne se fait au rythme de l'enfant, en collaboration avec les parents. Il est essentiel que cet apprentissage se fasse en fonction du développement moteur, psychique, physiologique, neurologique de chaque enfant. Des toilettes (à leur hauteur) sont à disposition des enfants qui en auraient besoin, et cela, sans que les professionnels n'aient besoin d'intervenir ou de solliciter l'enfant. Les enfants sont ainsi acteurs de leur apprentissage sans contrainte de la part des professionnels.

Le lavage des mains est demandé aux enfants après leur passage aux toilettes.

### 2.3. Le développement, le bien-être et l'éveil

*Principe 3 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités. »*

#### 2.3.1. Le jeu et les activités

*Principe 4 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir »*

*Principe 6 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ».*



Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant. Il s'agit de son activité principale pour se construire, expérimenter, se socialiser et développer ses compétences.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de l'individualité de sa personnalité.

Pendant son temps de présence en collectivité, et notamment durant les jeux et activités, les enfants apprennent les règles, les limites, la patience, le partage...parfois de l'agressivité peut ressortir. Les professionnels sont là pour accompagner l'enfant, lui rappeler les règles, aussi souvent que nécessaire : ce qui est possible de faire, ou de ne pas faire, avec les enfants et les adultes. C'est grâce à ce cadre cohérent, rythmé de limites, que l'enfant va pouvoir s'épanouir.

Au sein du multi-accueil, les activités proposées aux enfants peuvent être libres, ou « dirigées ». Cela dépend de l'âge de l'enfant, et des moments de la journée. Les activités sont toujours proposées aux enfants mais ne sont jamais imposées.

Les objectifs des activités et des jeux sont :

- Favoriser la découverte, l'autonomie, le plaisir
- Laisser l'enfant apprendre par le jeu
- Organiser l'espace en fonction du développement psychomoteur de l'enfant (l'aménagement des espaces de jeux a été pensé par l'équipe)
- Organiser une alternance de jeux libres et d'activités tout au long de la journée
- Proposer des jeux pour un groupe d'enfants ou pour plusieurs enfants qui veulent jouer seuls
- Faire évoluer les jeux à disposition des enfants
- Respecter le temps de découverte et de manipulation
- Axer les jeux d'éveil des bébés sur la sensorialité
- Favoriser le plaisir de jouer seul ou avec un adulte
- Respecter qu'un enfant semble « ne rien faire » à un moment dans sa journée

Les temps d'éveil sont partagés entre :

- *Les activités motrices* permettant de développer des aptitudes physiques (coordination des mouvements, équilibre) et d'offrir un espace à l'enfant qui va lui permettre de « se défouler », et ainsi d'extérioriser ses émotions.
- *Les jeux éducatifs* pour le développement de la motricité fine, l'imagination et la créativité (jeux symboliques, manipulation...)
- *L'éveil culturel, musical et sensoriel* : autour des livres, des histoires racontées par l'adulte, des comptines et chanson ; de la pâte à modeler ou pâte à sel, de la manipulation de semoule pour développer le côté sensoriel.

Dans le groupe des bébés-moyens, les activités sont plutôt d'ordre sensoriel, moteur que « dirigées ».

En début d'année scolaire, les activités proposées sont essentiellement libres, les professionnels devant accueillir les nouveaux enfants en adaptation.

Et en fin d'année scolaire, les activités dites dirigées sont toujours proposées mais dans le jardin dans lequel les enfants peuvent aussi profiter des vélos, toboggans...

### 2.3.2. L'approche artistique et culturelle

*Principe 5 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels »*



- Ateliers d'Art : Organiser des ateliers d'art utilisant une variété de matériaux et de techniques pour encourager l'expression créative. Participation à la semaine de la petite enfance, avec les ateliers parents-enfants.
- Expositions : Exposer des œuvres d'art ou des objets culturels dans le multi-accueil et organiser des discussions et des activités autour de ces expositions. Expositions tout au long de l'année des « œuvres » des enfants.
- Contes et Histoires : Lire régulièrement des contes et des histoires de différentes cultures.

### 2.3.3. L'égalité fille/garçon

#### *Principe 7 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité »*

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre. Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragé(e)s de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné(e)s dans leur développement. L'observation et le questionnement des attitudes de socialisation différenciées des filles et des garçons sont intégrés à la formation des professionnels. L'attention des professionnels à ne pas transmettre de manière précoce des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant va de pair avec l'accompagnement de la prise de conscience des jeunes enfants de leur identité de petite fille et de petit garçon et la fierté qu'ils en tirent

- Matériel de jeu égalitaire : s'assurer que tous les jouets et matériaux de jeu sont disponibles pour tous les enfants, indépendamment de leur sexe.
- Activités égalitaires : organiser des activités qui encouragent tous les enfants à participer, quels que soient leurs intérêts typiquement associés à leur sexe.
- Rôles-modèles positifs : présenter une variété de rôles-modèles, à travers des histoires, des images et des invités, qui défient les stéréotypes de genre traditionnels.

## **4. Projet social et de développement durable**

### *Article R 2324-29 du CSP.*

Il explicite le positionnement et le rôle que joue l'établissement par rapport à son environnement géographique, social, économique, démographique et partenarial. Il décrit la réponse apportée par l'établissement aux besoins des enfants et des familles du territoire où il est implanté.

#### 4.1 Les modalités d'intégrations de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

##### 4.1.1 L'environnement local

Viarmes se situe dans la vallée de l'Ysieux, au nord de la plaine de France, et à trente kilomètres environ au nord de Paris. La commune est limitrophe d'Asnières sur Oise, de Seugy, de Belloy en France, et de Saint Martin du Tertre.

Elle fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 du groupe d'intercommunalité appelée la Communauté de Communes Carnelle-Pays de France regroupant 19 communes (Asnières sur Oise, Baillet en France, Bellefontaine, Belloy en France, Châtenay en France, Chaumontel, Epinay-Champlâtreux, Jagny-sous-



# VILLE DE VIARMES

Bois, Lassy, Le Plessis Luzarches, Luzarches, Maffliers, Mareil en France, Montsourt, Saint Martin du Tertre, Seugy, Viarmes, Villaines-sous-Bois, Villiers le Sec)

Viarmes est desservie par la gare SNCF, sur le réseau transilien, sur la ligne de Paris Nord.

Elle se situe à environ 40 minutes de Paris.

La ville de Viarmes compte 5194 habitants (population totale) (Source : INSEE 2022, et dernier recensement 2019)

La part des femmes de 20 à 64 ans représente 56.1% de la totalité de la population viarmoïse.

La structure démographique est :

- ❑ 0-14 ans : 16.9 %
- ❑ 15-29 ans : 16,8 %
- ❑ 30-44 ans : 17,5 %
- ❑ 45-59 ans : 22,6%
- ❑ 60-74 ans : 16,6 %
- ❑ + 75 ans : 9,6 %

La population active occupée représente 76.8%, (69.3 % d'actifs et 7.6 % en situation de chômage)

Le taux d'activité des femmes est de 73,9% de la population totale active.

La part des ménages avec familles (couples avec enfants) est de 45.8 % et celle des familles monoparentales est de 12.8 %.

Le nombre de naissances enregistrées sur la commune en 2022 est de 47.

Sur la commune de Viarmes : une seule structure d'accueil de la Petite Enfance est présente sur la commune, un multi-accueil offrant 35 places pour les enfants âgés de 10 mois à 4 ans (jusqu'à l'entrée en école maternelle).

En parallèle, 14 assistantes maternelles agréées libres domiciliées à Viarmes offrent 49 places d'accueil. Le Relais Petite Enfance dépendant de la Communauté de Communes aide et assiste les familles dans les procédures administratives dans l'emploi des assistantes maternelles, et offre un accueil-jeux pour les enfants.

Sur le territoire de la communauté de communes, 8 structures d'accueil petite enfance permettent aux parents qui travaillent, de faire garder leur enfant de 3 mois à 3 ans quelle que soit leur commune de résidence au sein de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France :

- **3 multi-accueil** à Asnières-sur-Oise, Luzarches et Viarmes
- **3 micro-crèches** à Baillet-en-France, Belloy-en-France et Saint-Martin-du-Tertre
- **1 halte-garderie** à Montsourt
- **1 halte-garderie itinérante\*** de 12 places qui se déplace sur les communes de Belloy-en-France, Maffliers, Saint-Martin-du-Tertre et Plessis-Luzarches.

A ce jour, sur 126 places, 28 sont réservées aux familles non domiciliées sur la commune d'implantation de la structure.

Il existe également un Lieu d'Accueil Enfant Parent sur le territoire (accueil à Luzarches et Montsourt) L'entrée en école maternelle se fait à partir de 3 ans (année des 3 ans). Il n'y a pas d'admission en cours d'année pour les enfants plus jeunes, uniquement pour les nouvelles familles qui emménagent. Une école maternelle privée accueille les enfants de 3 à 6 ans.

Un centre de loisirs sans hébergement existe et accueille les enfants d'âge scolaire, les mercredis et les vacances scolaires de 7h à 18h45.



Un accueil périscolaire fonctionne de 7h à 8h30 pour les primaires et les maternels et de 16h30 à 18h45 pour les maternels.

Des structures de proximité coexistent sur le territoire : consultation de Protection Maternelle et Infantile, Centre Communal d'Action Sociale, équipements sportifs (gymnase, stade, dojo), école municipale de musique, musée, bibliothèque, ludothèque.

L'entrée des enfants à l'école maternelle ne se faisant qu'en septembre, le Multi-Accueil peut donc accueillir des enfants âgés jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

#### 4.1.2. Les relations avec les partenaires extérieurs

Le service du multi-accueil est composé d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels pour une prise en charge médico, psycho et socio-éducative de l'enfant.

Il travaille en relation avec un réseau interne et externe composé de différents partenaires pour permettre une continuité et une complémentarité à l'accueil de l'enfant au sein du multi-accueil

Le rapprochement avec ces différents partenaires permet, par une démarche volontaire, de créer une prévention médico, psycho et socio-éducative ainsi qu'un accompagnement ou une orientation des familles.

En interne, l'équipe est amenée à collaborer avec :

- Direction Générale des Services.
- Service de communication : affichage
- Services Techniques
- Résidence pour Personnes Agées : action intergénérationnelle (activités, goûter)
- L'école maternelle

En externe, l'équipe peut être amenée également à collaborer avec différents services selon les besoins recensés pour les enfants ou les professionnels :

- Le secteur social et de santé : pour un enfant déjà suivi par un service social ou de santé (PRE, PMI, ASE, CMP, CMPP, CAMSP, Hôpital de jour, Sauvegarde de l'Enfance, SESSAD, MDPH)<sup>1</sup>, il peut être demandé au service petite enfance d'accueillir cet enfant et sa famille.

Une fois accueilli, un projet d'accueil individualisé est mis en place, et établi en concertation avec le médecin traitant, la famille, le médecin de l'établissement et la directrice. Des échanges réguliers ont lieu entre les différents

- La Protection Maternelle et Infantile
- La Caisse d'Allocations Familiale du Val d'Oise
- La Mutuelle Sociale Agricole
- La Communauté de Communes
- Pour les formations : le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) ou intervenants extérieurs.

#### 4.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Les parents ont besoin d'être entendus dans leur choix, confortés dans leur place de premier éducateur de l'enfant et accompagnés dans les étapes de la séparation par un accueil adapté, respectant discrétion et confidentialité.

Les différentes formes de participation des familles à la vie de l'établissement permettent d'instaurer continuité et cohérence de la vie de l'enfant au sein de sa famille et dans le lieu d'accueil, dans un objectif de coéducation.

Tout professionnel de l'accueil de la petite enfance est respectueux des choix éducatifs parentaux, dans la limite du bien-être de l'enfant.

A travers l'exercice de son métier, l'accueillante veille à véhiculer tolérance, écoute, non-jugement et bienveillance.



Par sa disponibilité et son écoute, la professionnelle installe une relation de confiance avec l'enfant et ses parents, pour une communication active de qualité.

Les familles sont informées, en individuel et/ou en groupe, des modalités de fonctionnement de chaque établissement, notamment sous forme de réunion de « rentrée ».

À la suite de cette rencontre, le livret d'accueil de l'établissement est distribué aux familles.

Il retrace le projet fil rouge, les grands événements de l'année et présente l'équipe des professionnels de l'établissement.

La documentation, sous forme de panneaux, est régulièrement affichée, pour présenter le quotidien des enfants, les activités proposées ou les sorties.

Les parents sont régulièrement sollicités pour participer à la vie de l'établissement et conviés sur les temps festifs qui ponctuent l'année.

Nous cherchons à mobiliser les compétences des parents en leur proposant l'animation ponctuelle d'activités, pour permettre aux enfants de faire de nouvelles expériences.

#### 4.3 Les actions de soutien à la parentalité

Au quotidien, sur la sollicitation des parents, les accueillantes accompagnent les questionnements sur le développement de l'enfant, sur les attitudes éducatives, répondent aux préoccupations des parents.

Lorsque les difficultés sont persistantes ou importantes, les parents peuvent rencontrer la psychologue du service petite enfance.

Cet espace de parole est organisé sur rendez-vous, à leur demande ou sur proposition, en fonction des échanges et des observations.

#### 4.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

*Principe 1 de la Charte Nationale de l'Accueil du Jeune Enfant*

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »*

*Articles L 214-2 et L 214-7 du CSP.*

Aucune condition d'activité professionnelle des parents n'est exigée.

Les enfants dont les parents sont bénéficiaires de minimas sociaux, présentent des difficultés particulières ou sont en demande d'insertion bénéficient d'une place réservée

#### 4.5 La démarche en faveur du développement durable

Depuis de nombreuses années le service petite enfance est engagé dans une démarche de développement durable en essayant au quotidien de diminuer son impact sur l'environnement et en sensibilisant les enfants et les adultes quotidiennement.

**« Les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain »**

L'envoi de courriers aux familles a été diminué en privilégiant les envois de documents par mail (factures, reçus, dématérialisation des pré-inscriptions...), en utilisant des outils numériques (mise à disposition d'un portail famille).

Le tri sélectif du papier et du carton est mis en place depuis de nombreuses années.

Le multi-accueil est équipé d'un nettoyeur vapeur, afin de diminuer l'utilisation de produits d'entretien et d'offrir aux enfants un environnement plus sain. L'utilisation de produits plus naturels (vinaigre ou savon noir est privilégié en dehors des périodes d'épidémie)

Le tri sélectif des biodéchets est mis en place autour des repas des enfants, et sont déposés dans le composteur du jardin.

Le compost fabriqué est utilisé dans le potager crée au sein de la structure.



Enfin, les familles sont dotées de sur-chaussures tissus à l'entrée des établissements, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de déchets non recyclables.

Pour les activités des enfants, sont privilégiés :

- Utilisation de matériaux recyclés
- L'achat de jeux/jouets respectant des normes environnementales....

L'équipe propose régulièrement d'intégrer des activités sur le respect de l'environnement, par exemple le recyclage, la conservation de l'eau (bac à compost mis en place depuis 3 ans, garder l'eau des jeux d'eau pour arroser le jardin...), mais aussi avec des pratiques durables (des matériaux recyclés ou durables pour les activités, minimiser les déchets, utiliser de l'énergie de manière efficace).





## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

1 Pour grandir sereinement,  
**j'ai besoin que l'on m'accueille  
quelle que soit ma situation**  
ou celle de ma famille.

2 **J'avance à mon propre rythme**  
et je développe toutes mes facultés  
en même temps : pour moi, tout  
est langage, corps, jeu, expérience.  
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps  
et d'espace** pour jouer librement  
et pour exercer mes multiples capacités.

3 Je suis sensible à mon entourage  
proche et au monde qui s'offre à moi.  
**Je me sens bien accueilli quand  
ma famille est bien accueillie,**  
car mes parents constituent mon  
point d'origine et mon port d'attache.

4 Pour me sentir bien et avoir confiance  
en moi, **j'ai besoin de professionnels  
qui encouragent avec bienveillance**  
mon désir d'apprendre, de me socialiser  
et de découvrir.

5 Je développe ma créativité et **j'éveille  
mes sens grâce aux expériences  
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre  
au monde par la richesse des échanges  
interculturels.

6 **Le contact réel avec la nature**  
est essentiel à mon développement.

7 **File ou garçon, j'ai besoin que l'on me  
valorise pour mes qualités personnelles,**  
en dehors de tout stéréotype. Il en va  
de même pour les professionnels  
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce  
à ces femmes et à ces hommes que  
je construis mon identité.

8 J'ai besoin d'évoluer dans un  
**environnement beau, sain et propice  
à mon éveil.**

9 Pour que je sois bien traité, il est  
nécessaire que les adultes qui m'entourent  
soient bien traités. **Travailler auprès  
des tout-petits nécessite des temps pour  
réfléchir, se documenter et échanger**  
entre collègues comme avec d'autres  
intervenants.

10 **J'ai besoin que les personnes qui  
prennent soin de moi soient bien  
formées** et s'intéressent aux spécificités  
de mon très jeune âge et de ma situation  
d'enfant qui leur est confié par mon  
ou mes parents.

